

FLEXIBLE STAFFING

Dans le cas d'un salarié en flexible staffing, qu'advient-il si ce salarié doit absolument changer de site pendant un moment (par exemple LHA vers AQI), en terme de :

- Assurance transport ?
- Frais kilométriques ?
- Remboursement des repas ?

Plus largement, quelles sont les modalités RH appliquées à cette situation ?

Réponse Direction :

Les dispositions appliquées sont celles relatives à la Politique de déplacements professionnels ArianeGroup.

Considérations CFE-CGC : Dont acte !

LICENCES INWEBO

Plusieurs salariés nous ont remonté le fait que lors de leur migration W10, il leur a été annoncé qu'ils ne pourraient pas bénéficier du service nomadisme, par manque de licences InWebo. Il en serait de même pour les possesseurs de smartphones professionnels (accès à la messagerie pro).

Les élus et représentants CFE-CGC ArianeGroup souhaiteraient savoir pour quelles raisons il y a eu une pénurie de licences et connaître une date de retour à la normale.

Réponse Direction :

Il y a eu effectivement un risque de pénurie que nous avons vite réglé pour qu'il ne soit pas avéré. A ce jour il y a 3755 licences utilisées sur un total de 5000. Vis-à-vis des smartphones, il peut y avoir une rupture temporaire de stock que nous pallions en proposant temporairement au client d'installer INWEBO sur son smartphone perso en attendant de lui livrer un smartphone pro.

Considérations CFE-CGC : Bien noté !

MINIMA, QUELLE EST LA REFERENCE ?

Faisant suite à la publication de la note des minima ArianeGroup pour les personnels cadres, les élus et représentants du personnel CFE-CGC souhaiteraient connaître les cas pour lesquels cette note est applicable. Par exemple :

- Dans le cadre d'une embauche, quelle grille sert de référence ? La grille corporate ou la grille de la métallurgie ?
- Dans le cadre d'une promotion, quelle grille sert de référence ? La grille corporate ou la grille de la métallurgie ?
- Dans le cadre d'un rattrapage, quelle grille sert de référence ? La grille corporate ou la grille de la métallurgie ??

Réponse Direction :

D'une manière générale, il convient d'appliquer le barème le plus élevé, en l'occurrence, pour les cadres ex Airbus, la grille société et notamment la Référence Mensuelle de Gestion.

Considérations CFE-CGC : Une réponse un peu facile quand cette année mini métallurgie et corporate sont égaux !

COMMUNICATIONS INTERNES ET CAPACITE DE STOCKAGE

A l'heure des restrictions et des consignes strictes concernant le stockage des données, la gestion des espaces personnels (Y:\) et le partage de fichiers sur les espaces collaboratifs, il serait appréciable que les communications internes suivent le mouvement. Celles-ci sont quelquefois accompagnées de pièces jointes (3Mo pour le Flash Info RH du 22/07/2020 concernant Sparkle), venant encombrer les boîtes mails déjà en limite de capacité. Un lien intranet vers un espace de partage serait tout aussi efficace et en adéquation avec la politique « informatique » d'AGS. Aussi, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de mettre en œuvre pour ses propres communications les solutions techniques imposées aux salariés dans leur quotidien.

Réponse Direction :

Nous prenons bonne note de votre remarque.

Considérations CFE-CGC : Merci !

MASQUES ADAPTES

Les personnes malentendantes utilisent beaucoup la lecture labiale dans les discussions face à face. C'est quasiment indispensable à la compréhension pour certaines. Compte tenu de l'obligation prochaine très probable de porter un masque dans le milieu professionnel, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de mettre à disposition des masques adaptés (avec fenêtre) pour l'ensemble des personnels, ou a minima pour l'entourage professionnel de ces salariés ainsi que pour la tenue de réunions.

Réponse Direction :

Une commande de masques inclusifs a été effectuée et un 1er lot a été livré. Leur distribution est en cours selon les modalités consultables sur Confluence

<https://jws-airbusafran.partners.tal.space.eads.net/confluence/pages/viewpage.action?pageId=666370395>

(« Modalités d'usage restreint de masques dits « à fenêtre » ou « inclusifs » dans le contexte Covid-19 de l'obligation de port du masque »).

Nous n'avons recensé personne sur Issac et Brest qui en aurait besoin. Néanmoins, toutes les nouvelles demandes doivent être effectuées auprès du référent handicap : Marion SARRAZIN.

Considérations CFE-CGC : Les demandes éventuelles seront donc adressées au référent handicap !

TELETRAVAIL

Les mesures sanitaires annoncées par le gouvernement face à la dégradation de la situation liée au COVID19 font état de la nécessité d'utiliser l'outil télétravail tant que faire se peut dans les entreprises.

Aussi, les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de confirmer aux salariés que la possibilité de télétravail en mode COVID-19, donc hors accords ArianeGroup, sera maintenue après le 1er septembre 2020.

Réponse Direction :

Pour respecter les règles sanitaires et permettre ainsi aux activités qui le nécessitent de se faire sur site, le télétravail doit être organisé notamment grâce à l'accès aux applications et outils les plus couramment utilisés. Il appartient à chaque manager de définir l'organisation du travail la plus adaptée pour son équipe en combinant télétravail et travail sur site.

Le télétravail doit aussi prendre en compte la nécessité de maintenir le lien social et la venue du collaborateur sur site à des dates définies.

Considérations CFE-CGC : La réponse n'est pas complète vis-à-vis de la question posée, qui était pourtant claire !

MASQUES CHIRURGICAUX

Depuis le 1er septembre 2020, en application du nouveau protocole COVID-19, ArianeGroup impose le port de masques dans l'entreprise (selon les conditions définies dans le protocole) et fournit pour se faire des masques chirurgicaux à l'ensemble de ses salariés. Ces masques chirurgicaux usagés doivent être mis dans les poubelles à disposition dans les espaces communs de type « Déchets Industriels Non Dangereux » (sac vert). Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction s'il a été envisagé de récolter ces masques dans une filière appropriée de recyclage ou de valorisation.

Réponse Direction :

Au vu des difficultés rencontrées sur le tri effectif des déchets et de la présence de tous types de déchets (nourriture, masques...) dans la poubelle des déchets papier, le Facility Management va mener une nouvelle campagne de sensibilisation auprès de différents acteurs du site et de contrôle des poubelles afin de faire respecter la règle et de protéger l'opérateur qui traite ces déchets. A ce jour, le site n'est pas encore prêt pour une démarche de collecte spécifique des masques en vue de leur recyclage et valorisation, et s'il y avait une volonté de mettre en place cette démarche, la décision serait prise au niveau Société pour l'ensemble de sites.

Considérations CFE-CGC : Espérons donc un geste société en ce sens !

NOTE MINIMA MENSUELS ARIANEGROUP 2020

Les élus et représentants du personnel CFE-CGC souhaiteraient connaître la valeur du point société 2020 ; aussi, si celui-ci est disponible, nous demandons la mise à disposition de la note des minima mensuels ArianeGroup 2020.

Réponse Direction :

La Note sur les barèmes minima applicables au personnel mensuels ArianeGroup pour 2020 a été communiquée début septembre.

Considérations CFE-CGC : Bien noté !

Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !

